

Initiatives ministérielles

Pourquoi voter? Pour un peu, je me demanderais pourquoi il y a une Chambre des communes. Pourquoi nous présentons-nous ici, comme nous l'avons fait aujourd'hui, sachant que le débat qui a débuté vers 15 h 30 sera interrompu par les libéraux à 17 h 15? Le projet de loi va modifier de manière importante la Constitution du Canada. Honte aux libéraux. Rien ne peut excuser qu'on nous bouscule de la sorte.

Les libéraux font sans doute la sourde oreille. Ils ne comprennent tout simplement pas. Ils ne sont même pas là pour les débats. Je ne vois pas où ils ont la tête.

Que puis-je dire? Que le Parti réformiste, lorsqu'il formera le gouvernement en 1997, abrogera toutes ces lois qui sèment la division, qui n'ont aucun crédit, qui font tellement de tort et qui, à mon avis, sont si trompeuses. Le Parti réformiste veillera à ce que, pour toute modification, les Canadiens puissent se prononcer sur leur Constitution, le vote de chacun ayant le même poids. C'est cela la démocratie. C'est ce que veulent les réformistes.

• (1635)

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de participer aux derniers moments du débat avant la tenue de ce qui constituera, à mon avis, un vote historique.

Quatre semaines peuvent faire toute une différence. Il est très facile de s'exprimer ici aujourd'hui en connaissant le résultat du vote du 30 octobre. Je tiens d'abord à remercier les centaines et les milliers de Canadiens qui sont venus à Montréal de tous les coins du pays le 27 octobre. C'est à eux que nous devons le projet de loi à l'étude. Il répond aux vœux des Canadiens, tout comme la reconnaissance de la société distincte sur laquelle nous avons voté plus tôt cette semaine. C'est une réponse aux Canadiens qui, le 27 octobre, ont manifesté clairement leur amour et leur affection pour le Canada.

Je trouve révoltant d'entendre le député de Kootenay-Est insinuer que nous, les députés libéraux, allons voter en faveur du projet de loi uniquement à cause des voyages et des cadeaux. Cela révèle un manque de respect pour les Canadiens quand on dénigre à ce point le projet de loi et le vote. Cela révèle également un manque de compréhension. Si le député de Kootenay-Est voulait bien nous écouter et lire notre livre rouge, pour changer, au lieu de se contenter d'y faire allusion, il verrait que le Parti libéral a toujours respecté le droit de veto pour le Québec et qu'il en reconnaît le caractère distinct depuis plus de 30 ans.

Le député de Kootenay-Est et d'autres ont reproché au premier ministre de ne pas avoir consulté les Canadiens. Or, les Canadiens se sont au contraire exprimés le 27 octobre, et au vu de ce témoignage de la part de tous les Canadiens, le premier ministre les a très bien compris. C'était de la véritable démocratie.

Il a promis aux Canadiens et, en leur nom, aux Québécois, avant le 30 octobre, de reconnaître la réalité du Québec. Si les Canadiens ne peuvent pas accepter le fait que le Québec possède une culture, une langue et un code civil de même que d'autres

institutions qui lui sont propres, nous sommes vraiment en sérieuses difficultés.

Les députés réformistes sont tombés dans le piège que leur a tendu le chef actuel de l'opposition en disant qu'ils abrogeront cette loi. Je peux dire que leur sagesse rétrospective est parfaite. Imaginez si le résultat avait été différent le 30 octobre. Je me demande si les députés qui sont intervenus dans le débat auraient parlé de la même façon.

Le premier ministre ne pouvait pas consulter les Canadiens. Il ne pouvait pas téléphoner au premier ministre Harris, au premier ministre Harcourt ni même au premier ministre Klein. Ces premiers ministres se sont cependant adressés aux Québécois.

Je me rappelle l'appel lancé aux Québécois par M. Klein, qui leur a dit: «Nous vous aimons, gens du Québec. Restez au sein du Canada.» Je me souviens du message que M. Harris a transmis aux Québécois, en leur disant: «Vous réclamez la révision et la décentralisation des pouvoirs, tout comme nous. Nous unirons nos efforts à ceux du Québec, car vous aspirez à une fédération renouvelée, tout comme nous.» Le premier ministre n'avait pas le temps de consulter ses homologues des provinces et devait prendre une décision. Se fondant sur son expérience, ses connaissances et sa compréhension de notre pays et de la belle province de Québec, il a fait trois promesses que nous respectons ce soir. Il a promis de reconnaître le caractère distinct du Québec, d'accorder un veto régional et de décentraliser les pouvoirs.

• (1640)

Si nous reconnaissons, comme la majorité des Canadiens, le caractère distinct du Québec, nous devons aussi admettre que les Québécois auront besoin de tous les outils possibles pour protéger et promouvoir leur langue et leur culture.

Les habitants de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ou du reste du Canada ne craignent pas de perdre leur culture ou leur langue anglaise. Au contraire, leur langue est parlée partout dans le monde. Toutefois, en tant que l'un des deux peuples fondateurs de ce grand pays, nous devons reconnaître que la langue française et la culture française des Québécois doivent être protégées. La seule façon de le faire est de donner aux Québécois ce veto. Par conséquent, ce veto est de la plus haute importance.

La Constitution actuelle exige le consentement de sept provinces, représentant 50 p. 100 de la population, avant qu'une modification soit apportée à la Constitution. Cela signifie que sept provinces peuvent se liguer contre la Colombie-Britannique, sept provinces peuvent se liguer contre le Québec, comme c'est arrivé en 1980, et sept provinces peuvent se liguer contre n'importe quelle autre province. Voilà pourquoi ce veto est si important pour le Québec.

[Français]

Quand j'entends le député de Portneuf nous dire que ces trois promesses sont loin d'être suffisantes, qu'elles ne sont pas celles que les Québécois voulaient avant le référendum, je ne partage pas son opinion. Le droit de veto tel que proposé par notre premier ministre protège davantage le Québec. Dorénavant, on ne pourra plus changer la Constitution sans le consentement de la